



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

À une séance ordinaire tenue le 3 mai 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 23 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 628-2010
- b. Adoption du règlement n° 629-2010
- c. Adoption du règlement n° 630-2010
- d. Adoption du règlement n° 631-2010
- e. Adoption du règlement n° 632-2010
- f. Adoption du règlement n° 633-2010
- g. Avis de motion – règlement n° 635-2010
- h. Adoption du second projet de règlement n° 635-2010
- i. Demande à la CPTAQ – Révision de la décision n° 353228
- j. PIIA affichage – acceptation d'un certificat d'autorisation
- k. PIIA affichage – 94, rue Principale
- l. PIIA patrimoine – acceptation de 2 permis
- m. PIIA zones commerciales et industrielles – acceptation d'un permis

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Inscription au 23^e colloque les Arts et la Ville
- b. Engagement du coordonnateur du terrain de jeux – saison 2010
- c. Engagement de la coordonnatrice adjointe au terrain de jeux – saison 2010
- d. Fertilisation des terrains de soccer
- e. Achat des composantes aquatiques pour le parc de jeux d'eau
- f. Inscription au tournoi de golf Philippe Boucher

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ---

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du règlement d'emprunt n° 636-2010 pour la réfection des rues Côté et Gingras
- b. Embauche de Mme Cindy Houde comme préposée à l'horticulture
- c. Formation d'un comité pour les services professionnels en ingénierie pour le traitement des eaux usées
- d. Contrat pour les travaux des rues Côté et Gingras
- e. Octroi du contrat de pavage
- f. Octroi du contrat de tonte des espaces verts
- g. Vente de biens et meubles
- h. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 318-98 sur la circulation
- i. Achat d'un camion 10 roues dompeur

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Réception des états financiers de l'Office municipal d'habitation et de la Corporation des Aînés
- b. Refinancement d'un montant de 70 700 \$ relatif à un emprunt échéant le 16 mai 2010
- c. Don à la Société canadienne du cancer – Relais pour la vie
- d. *Dépôt de l'état comparatif – point d'information*

12. ADMINISTRATION

- a. Autorisation signature – protocole d'entente avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- b. Renouvellement de l'assurance collective 2010-2011
- c. Maintien de l'équité salariale

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Déclaration d'engagement du projet Entreprendre ici Lotbinière

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14632-05-2010
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14633-05-2010
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Avril

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 199.92 \$
Cathy Bergeron	4 449.74 \$
Martin Miller	1 985.74 \$
Renault Lepage	4 644.34 \$
Dany Lamontagne	3 715.48 \$
Linda Fortin	1 986.57 \$
Membres du conseil et cadres	28 806.59 \$
Employés voirie et bureau	47 331.55 \$
Service de sécurité incendie	5 740.27 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	3 480.00 \$
Personnel de la SAAQ	5 836.34 \$
Total des salaires bruts payés pour avril 2010 :	91 194.75 \$

Comptes payés - Avril

Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - mars	660.46 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle com. (jusqu'au 28 fév.)	760.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - mars	1 222.73 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	1 704.51 \$
Coop Fédérée	Propane - salle communautaire	1 373.60 \$
Ass. québécoise d'urbanisme	Inscription à une formation	152.38 \$
Revenu du Québec	RRQ 2009	135.72 \$
Marc Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de ville	931.26 \$
Ministère du Revenu Québec	Registre des entreprises	32.00 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	70.00 \$
Henri Moreau	Tonte de gazon 2010	750.00 \$
AAPI	Inscription au congrès 2010	733.68 \$
Aide informatique G. Gosselin	Ordinateurs	3 544.28 \$
Postes Canada	Frais de poste pour Apollinairois	363.27 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives - avril	4 947.92 \$
Coop Fédérée	Propane - salle communautaire	669.90 \$
SOCAN	Rapport trimestriel - droits d'auteurs	467.52 \$
Hydro-Québec	Électricité	14 402.95 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	424.59 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	70.00 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	70.00 \$
Ligue des Cadets du Canada	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 856.87 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - avril	656.23 \$
Ministre des Finances	Mise à jour des véhicules lourds	127.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - avril	1 222.73 \$
Cercle Madeleine de Verchères	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Réseau mobilité Plus	Téléavertisseurs - service incendie	161.19 \$
L'Impériale	Essence et diesel	4 830.34 \$
Télus	Internet haute vitesse	22.95 \$
Groupe Négotel	Téléphones	470.96 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	969.00 \$
Télus (Mike)	Appareils Mike	138.34 \$
Télus	Cellulaires	594.49 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurance collective - mai	5 860.68 \$
Total des comptes payés pour le mois d'avril 2010 :		53 567.55 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Avril

Carole Couture	Remboursement cours de vitrail	75.00 \$
Sophie Baron	Avance formation TDJ (ARLL)	1 200.00 \$
ARSQ	Inscription Équipes Senior	840.00 \$
Bernard St-Charles	Remboursement soccer U-12 M	90.00 \$
Jude Gagnon	Orchestre soirée des bénévoles	550.00 \$
Nathalie Lemay	Professeur du cours de danse	6 741.75 \$
Angela Bergeron	Surveillance du gymnase	490.50 \$
Club de FADOQ "Les Alouettes"	Location salle	750.00 \$
Pascale Bouffard	Professeur cours de Taichi	450.00 \$
Rachel Hamel	Remboursement circuit ultime	60.00 \$
Sophie Côté	Remboursement Karibou	87.00 \$
Paule Boucher	Conférence à la bibliothèque	297.50 \$
Jessika Hamel	Remboursement danse créative	85.00 \$
Nicole Lamontagne	Remboursement soccer senior	150.00 \$
L.S.L.L.C	Avance saison 2010	3 500.00 \$
Cindy Houde	Professeur Cours de dessin	225.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois d'avril 2010 :		15 591.75 \$

Comptes à Payer - Avril

Aide informatique G. Gosselin	Pièces pour imprimante et installation routeur	330.16 \$
Aréo-Feu	Gants pour pompiers	114.85 \$
Cathy Bergeron	Remboursement de frais	357.49 \$
Bergor	Brosses	310.21 \$
Boivin & Gauvin inc.	Entretien de véhicules	360.07 \$
BuroPlus	Papeterie	410.98 \$
Camion Masse	Amortisseur siège pour balai de rue	114.94 \$
Louise Camiré	Remb. de frais de représentation congrès	523.16 \$
Carquest	Pièces et accessoires	103.63 \$
CGER	Location, km excédentaire, réparation camion	12 629.15 \$
Centre de Couture F. Olivier	Aspirateur vertical	179.47 \$
COAIR	Gel	115.48 \$
Copibec	Licence reproduction	28.22 \$
D.S.M. Itée	Polyguard	559.86 \$
Éditions Yvon Blais	Mise à jour Loi Aménagement Urbanisme	103.85 \$
Les Enseignes Pala	Découper nom pour plaquette	79.01 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	1 447.63 \$
Entreprises Jacques Gingras inc.	Thermos	206.56 \$
Envir'eau Puits	Honoraires professionnels	790.13 \$
EIRS Alarme	Réception des alarmes pour 3 mois	108.37 \$
Exova	Analyses d'eau	378.13 \$
Fabrique St-Apollinaire	Location salle	125.00 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement	3 647.75 \$
Garage Paul Nap. Mercier & fils	Huile, limes, débroussailleuse...	1 272.00 \$
Groupe Archambault	Achat d'un livre pour la biblio	26.20 \$
Groupe Gemec	Pièces pour le balai mécanique	537.37 \$
Groupe Pages Jaunes	Page jaune - annuaire Ste-Marie	143.07 \$
Impressions JKL	Cartouche de remplacement	42.84 \$
Jacques Caron St-Jean-Port-Joli	Produits d'entretien	504.69 \$
Louise Jobidon	L'Heure du conte	340.00 \$
John Meunier	Chlore	618.03 \$
Jolicoeur, Lacasse avocats	Services juridiques généraux	2 743.71 \$
Kéno Ventilation inc.	Modifier contrôle à l'usine	3 642.48 \$



Labo. de canalisation souterraines	Recherche de fuite sur réseau d'aqueduc	293.48 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais de déplacement et achat câble	314.15 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	29 051.99 \$
Lettrage Rémi Gagné	Logos	56.44 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
LUMCO	Fluorescents	572.89 \$
Marché Veilleux	Nourriture pour chien et achats pour réunions	26.10 \$
Médias Transcontinental	Publication appel d'offre	303.41 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	25 943.38 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 875.62 \$
Paysagiste 2000	Déneigement	39 957.69 \$
Peinture sur mesure	Toile	360.06 \$
Placide Martineau	Pièces et accessoires	273.28 \$
Plania	Centre sportif et consultation urbanistique	3 088.35 \$
POGZ	Rappel de taxes	308.15 \$
Poly-Énergie inc.	Entretien du réseau d'éclairage public	803.67 \$
PG Solutions	Soutien téléphonique & internet	338.63 \$
Protection Incendie PC	Inspections, tests, air pack, etc.	827.94 \$
Publications Le Peuple	Publication d'un appel d'offres	188.05 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	1 073.97 \$
Réso-Tel	Branchement des panneaux d'alarme biblio.	208.26 \$
Léopold Rousseau	Remb. de frais de déplacement	106.64 \$
Sentier Chasse -Pêche	Abonnement - bibliothèque	48.50 \$
Services Frimas	Thermostat	423.90 \$
SPME Québec inc.	Harnais, collier cervical et courroie	470.58 \$
Turcotte 1989 inc.	Entretien vannes de contrôle	3 747.92 \$
Wurth	Entretien véhicules	278.10 \$
Xérox	Photocopieur	5 476.40 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2010 :		152 336.20 \$

14634-05-2010
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 628-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le RCI numéro 211-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 212-2009 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a modifié, par le Règlement numéro 211-2009, son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

ATTENDU QUE le 19 mars 2010, la MRC de Lotbinière a reçu un avis à l'effet que le règlement 212-2009 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son Plan d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi, afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 22 mars 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Léopold Rousseau, conseiller numéro 1, pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 avril 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 628-2010 modifiant le plan d'urbanisme (règlement n° 589-2007) afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009 de la MRC de Lotbinière.

Que le règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que le règlement 628-2010 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14635-05-2010
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 629-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le RCI numéro 211-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 212-2009 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE le 19 mars 2010, la MRC de Lotbinière a reçu un avis à l'effet que le règlement 212-2009 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage dans le délai prescrit par la loi, afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 22 mars 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par André Sévigny, conseiller numéro 5, pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 avril 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement 629-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009 de la MRC de Lotbinière.

Que le règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que le règlement 629-2010 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14636-05-2010
point no 7C

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 630-2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire mettre à jour certaines dispositions de son règlement de zonage en vigueur depuis le 17 avril 2008;



ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 22 mars 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 avril 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 630-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin de mettre à jour certaines normes relatives aux garages détachés, aux piscines, aux abris d'hiver, aux conteneurs à déchets et à matières recyclables, aux stationnements et aux enseignes murales.

Que le règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que le règlement 630-2010 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14637-05-2010
point no 6

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 631-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le RCI numéro 211-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 212-2009 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE le 19 mars 2010, la MRC de Lotbinière a reçu un avis à l'effet que le règlement 212-2009 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de lotissement dans le délai prescrit par la loi, afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire encadrer davantage les lots partiellement enclavés, en particulier dans le milieu rural;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 22 mars 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2, pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 avril 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 631-2010 modifiant le règlement de lotissement numéro 591-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009 de la MRC de Lotbinière et d'ajouter des dispositions relatives aux dimensions des terrains partiellement enclavés.

Que le règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que le règlement 631-2010 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14638-05-2010
point no 7e

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^O 632-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le RCI numéro 211-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 212-2009 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

ATTENDU QUE le 19 mars 2010, la MRC de Lotbinière a reçu un avis à l'effet que le règlement 212-2009 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier ses règlements d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi, afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Julie Rousseau, conseillère numéro 4, pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 avril 2010;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 22 mars 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 632-2010 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007 afin d'intégrer les dispositions du RCI 211-2009 de la MCR de Lotbinière, de modifier la définition de centre commercial et d'ajouter une définition de centre d'affaires.

Que le règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

Que le règlement 632-2010 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14639-05-2010
point no 7f

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^O 633-2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son règlement relatif au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

ATTENDU QUE les références aux numéros d'annexes ont été inversées dans le texte réglementaire;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 22 mars 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 avril 2010;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 633-2010 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 afin de corriger les références aux annexes dans le texte réglementaire.

Que le règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que règlement 633-2010 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14640-05-2010
point no 7g

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 635-2010

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 635-2010 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'ajouter des dispositions spécifiques à l'utilisation des roulottes, tentes-roulottes et motorisés existants installés de façon permanente dans la zone 34A, de modifier la hauteur maximale des bâtiments principaux résidentiels dans certaines zones et de permettre le travail à domicile dans toutes les résidences unifamiliales.

14641-05-2010
point no 7h

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 635-2010

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), régir l'emplacement et l'implantation des roulottes sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), encadrer le droit d'utilisation des roulottes de camping, tentes-roulottes et des motorisés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire encadrer le droit d'utilisation des roulottes de camping, tentes-roulottes et motorisés existants installés de façon permanente dans la zone 34A telle qu'identifiée au règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE les projets de construction de résidences qui sont présentés à la Municipalité sont de plus en plus imposants;

ATTENDU QUE la Municipalité désire permettre le travail à domicile dans toutes les résidences unifamiliales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 28 avril 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 mai 2010, par André Sévigny, conseiller n° 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement n° 635-2010 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'ajouter des dispositions spécifiques à l'utilisation des roulotte, tentes-roulottes et motorisés existants installés de façon permanente dans la zone 34A, de modifier la hauteur maximale des bâtiments principaux résidentiels dans certaines zones et de permettre le travail à domicile dans toutes les résidences unifamiliales.

Que le second projet de règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que le second projet de règlement 635-2010 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14642-05-2010
point no 7i

DEMANDE À LA CPTAQ – RÉVISION DE LA DÉCISION N° 353228

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réalisé une démarche à portée collective dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

ATTENDU QUE cette démarche a été réalisée en concertation avec l'UPA et la CPTAQ;

ATTENDU la décision à portée collective rendue par la CPTAQ le 18 septembre 2008 (numéro 353228);

ATTENDU la demande de la municipalité de Saint-Apollinaire pour apporter des correctifs à un îlot déstructuré pour tenir compte de la réglementation en bordure des cours d'eau (exigence de 75 mètres de profondeur) (îlot 33090-02);

ATTENDU la tenue de 2 rencontres pour étude de cas spéciaux, de corrections et de modifications de limites des îlots déstructurés suite à la réforme du cadastre dans certaines municipalités les 18 janvier et 19 avril 2010 avec les représentants de la MRC, de la CPTAQ et de l'UPA;

ATTENDU QUE l'on peut demander à la CPTAQ de réviser la décision rendue le 18 septembre 2008;

ATTENDU QUE lors de la rencontre de la table de concertation UPA/MRC du 19 avril 2010, les parties ont convenu dans le découpage des îlots déstructurés de retenir comme prémisses générale la limite de propriété ou une profondeur de 60 mètres du bord de la route; privilégiant le moindre des deux; en évitant d'étendre les limites d'un îlot sur des terres cultivées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander à la CPTAQ une révision de la décision n° 353228 pour effectuer des ajustements à un îlot déstructuré pour tenir compte de la réglementation municipale en bordure des cours d'eau et lacs (exigence de 75 mètres de profondeur) (îlot 33090-02);

Annexe 1

Municipalité	Type	No îlot	Note	Hectares
Saint-Apollinaire	1	33090-02	Lotissement possible	108.91

Adopté à l'unanimité

14643-05-2010
point no 7j

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation n° 2010-153 pour le 420, Route 273, afin de changer l'enseigne autonome;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans des zones où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007;



ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation avec la recommandation suivante :

- Que la délimitation pour l'aménagement de la base soit faite en béton coulé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de certificat d'autorisation relative à la demande n° 2010-153 avec la recommandation que le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

14644-05-2010
point no 7k

PIIA AFFICHAGE – 94, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 383 351 d'une superficie de 1 806.1 m² dans la zone 156 P situé au 94, rue Principale;

ATTENDU QUE sur la propriété une enseigne autonome est existante et que le nombre de locaux ne correspond plus avec le nombre d'affichage disponible sur l'enseigne;

ATTENDU QUE le requérant a proposé une nouvelle disposition des affiches sur l'enseigne existante correspondant aux espaces locatifs du bâtiment;

ATTENDU QUE des propositions différentes ont été présentées concernant le lettrage et les couleurs pour chacun des espaces sur l'enseigne;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de certificat d'autorisation avec les recommandations suivantes :

- Étant donné qu'il y a plusieurs affiches de mêmes dimensions dans une superficie restreinte, il serait souhaitable que chaque commerce ou service puisse avoir une belle visibilité;
- Que chaque affiche soit différente par son lettrage, ses couleurs et son logo si désiré.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que chaque locataire puisse apposer le logo et le lettrage de son choix sur l'enseigne, tout en conservant un fond uniforme blanc.

Adopté à l'unanimité

14645-05-2010
point no 7l

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 2 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2010-139 pour le 9, rue Industrielle afin de construire un bâtiment complémentaire annexé au bâtiment principal.
- Numéro 2010-131 pour le 84, rue Principale afin de faire un patio annexé à la résidence.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les demandes de permis relatives aux demandes n° 2010-139 et 2010-131.

Adopté à l'unanimité

14646-05-2010
point no 7m

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – ACCEPTATION D’UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis n° 2010-140 pour le 376, rue Laurier, afin d'agrandir le bâtiment principal d'une superficie de 518.7 m²;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis n° 2010-140 comme demandé.

Adopté à l'unanimité

14647-05-2010
point no 8a

INSCRIPTION AU 23^E COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE

ATTENDU QUE le 23^e colloque annuel Les Arts et la Ville aura lieu du 5 au 7 mai prochains, à Victoriaville;

ATTENDU QUE cette réunion annuelle des acteurs de la scène municipale et des arts et de la culture offrira l'occasion de discuter de l'état du développement culturel à travers les actions, les programmes et les pratiques qui ont cours tant dans le monde rural que dans les centres urbains;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire à ce colloque, Mme Linda Fortin, directrice adjointe des loisirs, pour un coût de 200 \$ taxes incluses. Les frais de kilométrage, repas et location de chambre, seront défrayés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

14648-05-2010
point no 8b

ENGAGEMENT DU COORDONNATEUR DU TERRAIN DE JEUX – SAISON 2010

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur du terrain de jeux doit être comblé pour la saison 2010;

CONSIDÉRANT QUE Sébastien Daigle a été assistant-coordonnateur l'an dernier et qu'il a accompli un excellent travail;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues au contrat, Sébastien Daigle, à titre de coordonnateur du terrain de jeux pour la saison 2010.

Que l'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-mai à la fin août, à un taux horaire de 12.25 \$.

Que le Conseil autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité



14649-05-2010
point no 8c

ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DU TERRAIN DE JEUX – SAISON 2010

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice adjointe du terrain de jeux doit être comblé pour la saison 2010;

CONSIDÉRANT QUE Joannie Croteau a été animatrice pendant 5 ans et démontre les qualités requises pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues au contrat, Joannie Croteau, à titre de coordonnatrice adjointe du terrain de jeux pour la saison 2010.

Que l'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, à un taux horaire de 10.50 \$.

Que le Conseil autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

14650-05-2010
point no 8d

FERTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER

ATTENDU QU'un minimum de 4 applications d'engrais est nécessaire pour maintenir les terrains de soccer à leur niveau actuel;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et 3 ont été reçues, soit :

- Entretien Paysager Horti-Taille 2400 \$
- Fertibeauce 2480 \$
- Verdure 3050 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de fertilisation des terrains de soccer pour la saison 2010 à Entretien Paysager Horti-Taille inc., au coût 2400 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

14651-05-2010
point no 8e

ACHAT DES COMPOSANTES AQUATIQUES POUR LE PARC DE JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aller de l'avant avec la construction d'un projet de parc de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été ciblé comme étant le projet collectif pour Saint-Apollinaire de la campagne de diagnostic résidentiel d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE 5 fournisseurs de jeux d'eau ont été invités et ont remis une proposition de projet répondant aux deux critères demandés :

- Un budget de 100 000 \$ avant taxes comprenant les composantes aquatiques et un estimé budgétaire du coût d'installation;
- Une thématique pôle nord;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Artik portes et fenêtres désire être le partenaire majeur du projet et injecte 50 000 \$ sur 5 ans dans celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acheter les composantes aquatiques et ensuite aller en appel d'offres pour la construction du parc;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De retenir la proposition de la compagnie Tessier Récréo-parc et de procéder à la commande des composantes aquatiques au coût de 50 809.56 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14652-05-2010
point no 8f

INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF PHILIPPE BOUCHER

ATTENDU QUE le 19 juin prochain se tiendra la 19^e édition du Tournoi de Golf Philippe Boucher;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 1120 \$ afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

14653-05-2010
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 636-2010 POUR LA RÉFECTION DES RUES CÔTÉ ET GINGRAS

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection du réseau d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour les rues Côté et Gingras;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à 717 582.14 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 avril 2010, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QU'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète, par le présent règlement, les travaux suivants :

Travaux de réfection d'aqueduc, égouts et de voirie pour les rues Côté et Gingras, tels qu'amplement détaillés aux plans et devis numéro 502464, datés du 15 janvier 2009 et préparés par SNC- Lavalin inc.

Lesdits plans et devis sont joints aux présentes comme annexe A pour en faire partie intégrante.



ARTICLE 3

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 717 582.14 \$ pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt jusqu'à concurrence du même montant; l'estimation globale du projet est jointe au règlement comme annexe B pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil décrète qu'un montant représentant une somme non supérieure à cinq pourcent (5 %) du montant total de la dépense prévue au présent règlement, est destiné à renflouer le fond général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci; ladite somme étant plus amplement détaillée à un état préparé par Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 19 avril 2010, lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe C.

ARTICLE 6

L'emprunt sera remboursé en 10 ans.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé à chaque année durant le terme de l'emprunt, une taxe sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 3^e JOUR DE MAI 2010.

14654-05-2010
point no 10b

EMBAUCHE DE MME CINDY HOUDE COMME PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans l'Apollinairois pour l'embauche d'un ou d'une préposé(e) à l'horticulture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher comme préposée à l'horticulture pour la saison 2010, Mme Cindy Houde, au taux horaire de 12 \$.

Mme Houde est engagée comme salariée surnuméraire à temps partiel (horaire variable), à compter du 4 mai prochain, jusqu'à la fin septembre, aux heures énumérées ci-dessous :

- Du 4 mai au 30 juin = 24 heures/semaine
- Juillet et août = 35 heures/semaine
- Du 1^{er} au 24 septembre = 24 heures/semaine

Adopté à l'unanimité.

14655-05-2010
point no 10c

FORMATION D'UN COMITÉ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal prévoient également que le Conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres pour évaluer et pondérer chacune des soumissions en fonction des critères établis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Martine Couture, Michel Dubois et Renault Lepage, au sein du comité de sélection chargé de l'analyse et de la pondération des soumissions pour les services professionnels en ingénierie pour le traitement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité

14656-05-2010
point no 10d

CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES CÔTÉ ET GINGRAS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la réfection des rues Côté et Gingras et que 8 soumissions ont été déposées et vérifiées par la firme SNC-Lavalin, soit :

➤ Excavation Marcel Fréchette inc.	609 573.54 \$
➤ Les Excavations H. St-Pierre inc.	681 200.63 \$
➤ Constructions B.M.L., Division de Sintra inc.	741 436.37 \$ non valide
➤ Construction Lemay inc.	781 150.31 \$
➤ D.T.R.S. inc., Division de Gilles Audet ltée	788 236.60 \$
➤ Béton Laurier inc.	800 814.26 \$ non valide
➤ Excavations Ste-Croix inc.	817 049.77 \$
➤ Constructions de l'Amiante inc.	896 642.88 \$

ATTENDU QUE 2 soumissions ne sont pas valides, omettant de remettre la lettre de consentement à fournir un cautionnement d'entretien de 2 ans avec leur soumission;

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Marcel Fréchette inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de réfection des rues Côté et Gingras à Excavation Marcel Fréchette inc. pour un montant de 609 573.54 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt.

Adopté à l'unanimité

14657-05-2010
point no 10e

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2010

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de revêtement de béton bitumineux sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, 3 conformes et 1 non conforme, soit :

• Les Entreprises Lévisiennes inc.	366 378.20 \$
• Construction BML, division de Sintra inc.	391 957.31 \$
• Nasco inc.	484 078.83 \$ Non conforme
• Pavage Inter-Rives inc.	495 803.36 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de pavage au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Lévisiennes inc. au coût de 366 378.20 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14658-05-2010
point no 10f

OCTROI DU CONTRAT DE TONTE DES ESPACES VERTS

ATTENDU QUE des appels d'offres pour la tonte des espaces verts sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire ont été demandés;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été ouvertes le 26 avril dernier, soit :

➤ Gazon court (Pierre-Luc Olivier)	42 328.13 \$
➤ Entreprises Crolin	49 236.51 \$
➤ Entreprises Plus Express inc.	51 341.37 \$
➤ Le Laurier Vert inc.	66 031.86 \$
➤ Entreprises Robert Sanfaçon	74 100.97 \$
➤ Équipe d'entretien multiples	101 966.79 \$
➤ Service & entretien EA	359 918.97 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de tonte des espaces verts au plus bas soumissionnaire, Gazon court (Pierre-Luc Olivier);

Le contrat est d'une durée de 3 ans. Les coûts sont les suivants :

- Année 2010 = 13 545.00 \$
- Année 2011 = 14 109.38 \$
- Année 2012 = 14 673.75 \$

Pour un grand total de 42 328.13 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14659-05-2010
point no 10g

VENTE DE BIENS ET MEUBLES

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié dans l'Apollinairois, le Peuple, ainsi que sur le site internet de la Municipalité pour la vente de biens et meubles;

ATTENDU QUE 18 personnes ont soumissionné sur divers articles à vendre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer les biens suivants aux personnes suivantes, au prix indiqué :

Bien ou meuble	Nom de l'acheteur	Prix d'achat
11 classeurs de métal, paravents muraux, 3 casiers, 2 classeurs à plans	Frédéric Lavoie	56 \$
4 classeurs de métal, 1 chaise	Jérôme Roy	215 \$
1 armoire, 1 chaise	Roy, Labrecque, Busque	101 \$
1 armoire	Marie-Claude Gingras	15 \$
1 armoire	Laurent Moreau	40 \$
3 distributeurs de tampons, 1 réservoir à l'huile	Martin Ouellet	20 \$
2 projecteurs à acétate, 1 machine à eau	Martin Rousseau	23 \$
1 carrousel à diaporama, 1 coffre de sécurité	François Guérin	22 \$
1 micro, 4 chaises	Lucy Bergeron	40 \$
4 étagères en bois, 7 petites armoires, 1 meuble antique	Nicole Demers	245 \$
1 bureau, 1 chaise	L. Delisle inc.	125 \$
18 bureaux, 28 tables rondes, 20 tables rectangulaires	Éric Béchard	600 \$
1 petite table	Denise Olivier	10 \$
1 chaise	Lorraine Rousseau	25 \$
1 meuble antique	Olivier Villeneuve	103 \$
Grand total de la vente :		1640 \$

Adopté à l'unanimité

14660-05-2010
point no 10h

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 318-98 SUR LA CIRCULATION

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement sur la circulation 318-98 afin de réduire la vitesse sur la route du Cap.

14661-05-2010
point no 10i

ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES DOMPEUR

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour faire l'achat d'un camion 10 roues dompeur pour le service des travaux publics et qu'une seule a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'un camion 10 roues dompeur 2000, de marque Freightliner, auprès de Camions A & R Dubois inc. au coût de 48 000 \$ en plus des taxes applicables.

Le camion dompeur répond à toutes les exigences demandées dans le bordereau descriptif.

Adopté à l'unanimité

14662-05-2010
point no 11a

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET DE LA CORPORATION DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'OMH et de la Corporation des aînés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser aux organismes un montant équivalant à 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 3611 \$ à l'OMH et 1571 \$ à la Corporation des Aînés. Deux chèques distincts doivent être faits à l'Office municipal d'habitation, avec mentions distinctes.

Adopté à l'unanimité

14663-05-2010
point no 11b

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 70 700 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 16 MAI 2010

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt de 70 700 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 340-99 décrétant l'exécution de mise en place d'un réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Laurier, au pair, échéant en série 5 ans comme suit :

ÉCHÉANCES	MONTANTS	TAUX
16 mai 2011	5 600 \$	6.25 %
16 mai 2012	5 900 \$	6.25 %
16 mai 2013	6 200 \$	6.25 %
16 mai 2014	6 500 \$	6.25 %
16 mai 2015	6 800 \$	6.25 %
	39 700 \$	

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté à l'unanimité

14664-05-2010
point no 11c

DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RELAIS POUR LA VIE

ATTENDU QUE la Société canadienne du Cancer organise une marche de nuit dans les régions du Québec depuis quelques années;

ATTENDU QUE cette marche a pour but de recueillir des fonds afin de poursuivre ses recherches;

ATTENDU QUE 2 personnes de Saint-Apollinaire participent à ce relais afin d'amasser des commanditaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De verser une somme de 100 \$ à Monsieur Laurent Lamontagne et Madame Colette Lamontagne pour leur participation au *Relais pour la vie*, organisé par la Société canadienne du Cancer.

Adopté à l'unanimité

point no 11d

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF – POINT D'INFORMATION

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2009 pour les 4 ^e mois	Le solde du budget 2010 pour les 4 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	4 299 746 \$	4 500 917 \$	201 171 \$
Paiement tenant lieu de taxes	1 587 \$	1 728 \$	141 \$
Transferts	150 368 \$	\$	- 150 368 \$
Services rendus	109 367 \$	135 444 \$	26 077 \$
Autres revenus	81 991 \$	175 950 \$	93 959 \$
Total des revenus	4 643 059 \$	4 814 039 \$	170 980 \$
Dépenses			
Administration générale	300 271 \$	442 770 \$	142 499 \$
Sécurité publique	643 341 \$	621 787 \$	- 21 554 \$
Transport	307 262 \$	498 924 \$	191 662 \$
Hygiène du milieu	195 416 \$	255 208 \$	59 792 \$
Santé et bien-être	0 \$	750 \$	750 \$
Aménagement & urbanisme	75 632 \$	75 269 \$	- 363 \$
Loisirs & culture	156 633 \$	172 044 \$	15 411 \$
Frais de financement	- 4 250 \$	15 529 \$	- 8237 \$
Remb. de la dette à long terme	26 252 \$	21 300 \$	- 4952 \$
Affectations	- 2 500	- 2 500 \$	0 \$
Total des dépenses	1 698 057 \$	2 101 081 \$	
Surplus/déficit de l'exercice	2 945 002 \$	2 712 958 \$	

Dans le 2^e, nous avons le budget 2010 et le solde courant.

	Budget 2010	Solde courant du budget 2010
Revenus		
Taxes	4 449 786 \$	4 500 917 \$
Paiement tenant lieu de taxes	59 284 \$	1 728 \$
Transferts	100 600 \$	\$
Services rendus	81 455 \$	135 444 \$
Autres revenus	810 526 \$	175 950 \$
Total des revenus	5 501 651 \$	4 814 039 \$
Dépenses		
Administration générale	1 082 319 \$	442 770 \$
Sécurité publique	804 863 \$	621 787 \$
Transport	1 438 916 \$	498 924 \$
Hygiène du milieu	782 379 \$	255 208 \$
Santé et bien-être	11 000 \$	750 \$
Aménagement & urbanisme	321 962 \$	75 269 \$
Loisirs & culture	553 272 \$	172 044 \$
Frais de financement	175 525 \$	15 529 \$
Remboursement de la dette à long terme	431 215 \$	21300 \$
Affectations & transferts	- 202 500 \$	- 2 500 \$
Immobilisations	102 700 \$	118 380 \$
Total des dépenses	5 501 651 \$	2 219 461 \$



14665-05-2010
point no 12a

AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a conclu un protocole d'entente avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites;

ATTENDU QUE ce protocole a pour objet d'établir les obligations du Ministre et du Bénéficiaire relativement au versement par le Ministre au Bénéficiaire d'une aide financière aux fins de réaliser les travaux de réfection des rues Côté et Gingras;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau, à signer ledit protocole d'entente avec le Ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité

14666-05-2010
point no 12b

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE 2010-2011

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-Apollinaire et qu'ils jugent opportun de les accepter :

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-Apollinaire pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011 au montant de 69 824.79 \$ taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

Adopté à l'unanimité

14667-05-2010
point no 12c

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU QU'en 2002 la municipalité de Saint-Apollinaire a utilisé les services de la firme Drolet Douville et associés inc. afin de réaliser l'équité salariale;

ATTENDU QUE la loi sur l'équité salariale a été modifiée en mai 2008 et qu'elle vise principalement à mieux encadrer le maintien du programme initial d'équité salariale réalisé par les entreprises depuis le début des années 2000;

ATTENDU QUE les entreprises ont jusqu'au 31 décembre 2010 pour réaliser leur premier exercice de maintien;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme Drolet Douville et associés inc. pour la réalisation du maintien de notre équité salariale au coût de 1800 \$ sur une base de 12 catégories d'emplois. Un ajustement de 150 \$ en plus ou en moins sera effectué lorsque l'identification des catégories d'emplois sera confirmée.

Adopté à l'unanimité

14668-05-2010
point no 12c

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU PROJET ENTREPRENDRE ICI LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les élus sont des leaders importants dans le développement de la culture entrepreneuriale;

ATTENDU QUE supporter la culture entrepreneuriale c'est contribuer au développement et la prospérité de la MRC de Lotbinière, c'est partager une vision commune, augmentant ainsi le dynamisme de la région à plusieurs niveaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer officiellement le développement de la culture entrepreneuriale en signant la Déclaration d'engagement pour un Lotbinière entrepreneurial.

D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau, à signer ladite déclaration.

Adopté à l'unanimité

14669-05-2010
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 3 mai 2010 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14670-05-2010
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 3 mai 2010, à 21 h 14.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
